

LES NOTES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

N°21 - MARS 2020

La démocratisation de l'école et l'évolution des inégalités scolaires

Pierre Merle est professeur de sociologie à l'INSPE⁽¹⁾ de Bretagne. Il a publié récemment *Les pratiques d'évaluation scolaire* (PUF, 2018) et *Polémiques et fake news scolaires* (Le Bord de l'eau, 2019).

.....

■ Résumé

Dans les discours de Jean-Michel Blanquer, ses réformes ont pour objet, tout comme celles de Najat Vallaud-Belkacem avant 2017, de favoriser l'égalité des chances. Dans les discours politiques, cette recherche d'une plus grande égalité se traduit fréquemment par le slogan consensuel d'une école « plus juste ». Au-delà des mots, quelles sont les réalités de l'école française ? La difficulté des analyses relatives à la démocratisation de l'école est de concilier à la fois des transformations historiques générales et des analyses plus fines, indispensables à la compréhension de l'évolution des inégalités scolaires de l'école française.

■ Perspective historique

Comprendre l'école française du XXI^e siècle nécessite de disposer de repères historiques. Le XIX^e siècle est décisif avec la création, en 1802, du lycée impérial. Contrairement au lycée actuel, le lycée impérial scolarise les enfants des classes élémentaires jusqu'au baccalauréat. Il s'agit d'une scolarité payante réservée uniquement aux garçons des catégories les plus aisées, soit environ 1 % d'une génération. Le lycée impérial, « école des notables », a pour objectif de former « l'élite de la nation ».

En 1833, la loi Guizot impose la création d'une école primaire dans chaque commune ou groupement de communes et, dans les communes de plus de 6000 habitants, d'une école primaire supérieure (EPS), équivalent de l'actuel collège. Ce réseau de scolarisation dit primaire correspond à « l'école du peuple ». Les réseaux primaire et secondaire (le lycée napoléonien) sont nettement séparés. Jules Ferry rendra l'école primaire gratuite et obligatoire jusqu'à 12 ans. Le lycée deviendra progressivement gratuit seulement à partir des années 1930.

Au cours du XX^e siècle, les réformes de l'institution scolaire ont notamment eu pour projet de remplacer ces deux réseaux distincts de scolarisation par une organisation scolaire unique fondée sur trois niveaux : le primaire, le secondaire (avec le collège et le lycée), le supérieur. La création d'un réseau unique de scolarisation a progressivement favorisé l'accès des enfants d'origine populaire au lycée, au baccalauréat et aux études supérieures (Merle, 2017).

(1) Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Président :
Laurent MUCCHIELLI

Membres :
Annabelle ALLOUCH
Claude AZÉMA
Stéphanie CLERC CONAN
Laurence DE COCK
Benjamin MOIGNARD
Patrick RAYOU
Olivier REY
Jean-Yves ROCHEX
Stéphanie RUBI
Anne-Marie VAILLÉ
Philippe WATRELOT

Fédération des conseils
de parents d'élèves
des écoles publiques

108-110 avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16.
Mail : fcpe@fcpe.asso.fr
Directeur de publication :
Rodrigo Arenas.
ISSN 2554-7720



■ Démocratisation quantitative ou massification

La connaissance de la proportion de bacheliers dans une génération permet d'appréhender le développement de l'accès à l'éducation au cours du XX^e siècle. Dans les années 1920, à peine plus de 2 % d'une génération est bachelière. Cette proportion est d'environ 5 % en 1950, 10 % en 1960, 30 % en 1985, plus de 60 % en 1995 et près de 80 % depuis 2012 (cf. graphique 1 en fin de document). Cette croissance considérable est notamment liée à l'obligation scolaire portée à 16 ans en 1959 (ce qui correspond à une scolarité pour tous jusqu'au collège) et à la création des voies technologique et professionnelle.

En 2015, près de la moitié des bacheliers d'une génération le sont dans les voies technologique (15,6 % d'une génération) et professionnelle (22,2 %). La croissance considérable des bacheliers correspond à une « démocratisation quantitative ». Cette expression désigne un allongement considérable de la scolarité qui a profité aux enfants de tous les milieux sociaux. Cependant, ce mouvement spécifique de démocratisation, désigné aussi sous le terme de massification, n'informe pas des différences de trajectoire scolaire, notamment le type de bac obtenu selon l'origine sociale.

■ Démocratisation ségrégative

Jusque dans les années 1960, les bacheliers étaient essentiellement issus des catégories aisées. La généralisation de l'accès au bac ne signifie pas pour autant une plus grande égalité des chances. Les données sur l'origine sociale des élèves inscrits dans les différentes séries des classes terminales montrent l'existence d'une forte spécialisation sociale. Dans la terminale scientifique, près de 68 % des élèves sont des enfants de cadres et professions intermédiaires. Seulement 32,2 % sont des enfants des catégories défavorisées. Le recrutement social des bacs professionnels est strictement l'inverse de celui de la série scientifique. Ils scolarisent 69 % d'enfants d'origine défavorisée et seulement 31 % d'enfants d'origine aisée et moyenne (cf. graphique 2 en fin de document).

Plus globalement, moins la filière du baccalauréat est prestigieuse et plus la proportion d'enfants d'origine aisée et moyenne diminue. Parallèlement, celle des

enfants d'origine populaire augmente. Depuis 1990, l'accroissement considérable de l'accès au baccalauréat n'a pas eu d'effet sur le recrutement social des voies générale, technologique et professionnelle. Le terme de démocratisation ségrégative a pour objet de définir ce double mouvement d'accroissement de l'accès au baccalauréat et de maintien de la ségrégation des parcours scolaires selon l'origine sociale (Merle, 2017).

Le phénomène de démocratisation ségrégative n'est pas spécifique aux classes terminales. De façon générale, plus un cursus scolaire est prestigieux, plus la proportion d'enfants d'origine aisée est élevée. Ainsi, dans les Segpa qui scolarisent les enfants en grande difficulté scolaire, 43,3 % sont des enfants d'ouvriers. Cette proportion d'enfants d'ouvriers est encore de 36,3 % dans les bacs pros, mais n'est plus que de 11,7 % à l'université, 5,6 % dans les écoles d'ingénieurs hors universités, et 2,9 % dans les écoles normales supérieures. À l'inverse, la proportion d'enfants de cadres est maximum dans celles-ci (61 %) et décroît régulièrement lorsque les scolarités sont plus courtes et moins reconnues (cf. graphique 3 en fin de document). Cette forte ségrégation académique et sociale n'est pas seulement inter-établissement. Ly et Riegert (2016) ont aussi montré l'importance d'une ségrégation intra-établissement liée aux modalités de composition des classes et au choix des options.

Ce phénomène de démocratisation ségrégative et de ségrégation inter et intra-établissement est également présent au niveau de l'enseignement supérieur marqué par une polarisation sociale croissante entre des universités au recrutement social aisé (e.g. Paris 6, Lyon 1), et des universités au recrutement social moyen et populaire (e.g. Paris 13, Valenciennes) (Avouac, 2017). Des études plus fines montrent, à l'intérieur de chaque université, des filières au recrutement plutôt populaire, telles que les études de lettres et de sciences sociales, et des filières au recrutement aisé telles que médecine ou pharmacie (Duru-Bellat & Kieffer, 2008). Il en est de même dans les grandes écoles telles que HEC, l'ENS, l'ENA, Polytechnique, etc. (Albouy & Wanecq, 2003). Compte tenu de cette polarisation sociale de l'ensemble des formations du supérieur, une éventuelle suppression de l'ENA n'aurait aucun effet sur le recrutement des élites politiques qui s'effectuerait dans des formations tout aussi fermées socialement.

■ Quelles explications de la démocratisation ségrégative ?

La persistance des inégalités de réussite selon l'origine sociale a fait l'objet de multiples recherches. La plus classique est constituée par l'analyse de Bourdieu et Passeron (1964). Pour ceux-ci, l'école se caractérise par une « culture libre » et la transmission de « savoir faire », « savoir dire » et « savoir être » qui sont le propre des catégories aisées en raison de leur socialisation familiale. Grâce à celle-ci, les enfants de cadres maîtrisent des compétences grammaticales, lexicales et syntaxiques caractéristiques d'un « code sociolinguistique élaboré », indispensable aux apprentissages scolaires (Bernstein, 1975). A contrario, les enfants des catégories populaires disposent d'un « code sociolinguistique restreint » qui constitue un obstacle aux apprentissages. Proposée par Bourdieu et Passeron, une « pédagogie rationnelle » permettrait aux enfants des catégories populaires d'accéder aux codes sociolinguistiques élaborés au fondement de la réussite des enfants des catégories aisées.

Une autre explication de l'inégalité des chances est fondée sur les modalités d'organisation des cursus scolaires. L'école française est caractérisée par une forte ségrégation dite académique. Celle-ci est mesurée notamment par le niveau de compétences des élèves à l'entrée en sixième selon le type d'établissement. Dans les collèges privés, 83,7 % des élèves disposent d'une « bonne » ou « très bonne » maîtrise des compétences scolaires en mathématiques. La proportion des bons élèves est encore de près de 75 % dans les collèges publics hors éducation prioritaire et est inférieure à 45 % dans les collèges classés REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire les plus populaires) dont la majorité des élèves sont en difficulté scolaire (cf. graphique 4 en fin de document). En français, les différentes compétences des élèves selon le type d'établissement sont comparables à celles observées en mathématiques.

Cette ségrégation académique exerce un rôle sensible sur les progressions scolaires des élèves en raison de l'existence « d'effets de pairs ». Ces effets de pairs sont positifs lorsque le niveau scolaire moyen des collégiens est élevé. Bien qu'il existe des exceptions à cette règle (Dupont et Lafontaine, 2016), un élève progresse en moyenne davantage lorsqu'il est scolarisé avec des élèves moyens ou bons. À l'inverse, lorsque les élèves sont globale-

ment faibles, les effets de pairs sont le plus souvent négatifs. Pour reprendre une expression professorale, dans les établissements de l'éducation prioritaire, les classes manquent de « locomotives », c'est-à-dire de bons élèves susceptibles de donner l'exemple et d'entraîner les autres élèves de la classe.

Cette ségrégation académique est doublée d'une ségrégation sociale, c'est-à-dire une répartition des élèves dans les établissements en fonction de leur origine sociale. Les collèges de l'éducation prioritaire classés REP+ scolarisent plus de 75 % d'enfants d'ouvriers et d'inactifs et seulement 8,2 % d'enfants de cadres. Dans les établissements hors éducation prioritaire, ces proportions sont respectivement de 39,3 % et 34,6 % (cf. graphique 5 en fin de document). Bien que ces données n'aient pas été publiées en 2018, les collèges privés scolarisent une proportion d'enfants de cadres largement supérieure à celle constatée dans les collèges publics hors éducation prioritaire. La proportion d'enfants d'ouvriers scolarisés y est en moyenne sensiblement plus faible (Merle, 2012).

Cette ségrégation sociale renforce les effets de pairs. Les univers culturels et sociolinguistiques des différentes populations scolarisées dans les différents types de collèges sont relativement clos sur eux-mêmes tout comme les perspectives scolaires et sociales que les collégiens élaborent dans leurs interactions quotidiennes dans la classe et hors de celle-ci. Si une grande part des réformes du XX^e siècle a eu pour objet de réunir formellement les réseaux de scolarisation primaire et secondaire du XIX^e siècle, les scolarités des élèves restent sensiblement différenciées selon leur origine sociale. Cette différenciation augmente les possibilités de réussite des enfants des catégories aisées et réduit celle des enfants de catégories populaires.

■ L'inégalité des chances et l'héritage du passé

Au cours du XX^e siècle, le remplacement de la scolarisation des élèves en deux réseaux distincts (réseau secondaire vs réseau primaire) par un système scolaire organisé sur trois niveaux (primaire, secondaire, supérieur) résulte de l'affirmation constitutionnelle d'individus « libres et égaux en droit » et de la nécessité économique de former une main-

d'œuvre qualifiée et abondante. Au-delà de la transformation formelle, l'héritage du passé est toujours particulièrement prégnant.

Anciens lycées napoléoniens, les lycées les plus prestigieux et les plus recherchés, à Paris et dans les grandes capitales régionales, ont un recrutement social particulièrement aisé et contribuent toujours aussi largement, selon le projet napoléonien de 1802, à former « l'élite de la nation » via les classes préparatoires aux grandes écoles et, ultérieurement, les « grandes écoles » (IEP, ENS, ENA, Polytechnique, HEC...). Si ce réseau secondaire n'a plus d'existence législative spécifique, il continue de structurer l'organisation de la scolarité des élites. Cette ghettoïsation scolaire des élites est encore plus marquée que la ghettoïsation urbaine des catégories sociales les plus aisées (Pinçon et Pinçon Charlot, 2010).

L'héritage du passé est encore présent dans la loi Blanquer adoptée en 2019. La création des EPLEI (établissements publics locaux d'enseignement international) a pour objet de créer une nouvelle filière d'excellence scolarisant, du primaire à la terminale, les enfants disposant de compétences linguistiques remarquables dès leur plus jeune âge. Fondés sur le modèle du lycée napoléonien, les EPLEI participent d'une révolution conservatrice

(Merle, 2019) puisque qu'ils ne peuvent que maintenir, voire renforcer, la ségrégation académique et sociale qui caractérise le système scolaire français.

Maintes fois réformées, les zones d'éducation prioritaire de 1981, devenues réseaux d'éducation prioritaire (REP), scolarisent principalement les élèves de l'ancien « réseau primaire », enfants d'origine populaire et d'immigrés. Ces établissements que les parents des catégories moyennes et aisées ainsi que les professeurs cherchent le plus souvent à éviter, sont marqués, non seulement par une forte ségrégation académique et sociale, mais aussi une ségrégation ethnique (Felouzis et alii, 2007). Tout comme les élèves scolarisés dans le réseau primaire du XIX^e siècle, la scolarité des élèves inscrits dans les REP est en moyenne plus brève et le risque de sortie sans diplôme plus élevé.

La stabilité du recrutement social des filières d'excellence d'une part et des filières de relégation scolaire d'autre part contribue largement à expliquer une massification de l'enseignement dont les effets demeurent limités sur l'égalité des chances. En l'absence d'une connaissance historique du système scolaire français et sans rupture effective avec l'héritage du passé, les discours politiques promettent une démocratisation en trompe-l'œil.

POUR ALLER PLUS LOIN

Albouy V., Wanecq T., 2003, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et statistiques*, 361, 27-52.

Avouac R., 2017, *On the performative effects of university rankings: evidence of increasing social polarization among French universities*, École Normale Supérieure, 33 p.

Bernstein B., 1975, *Langage et classes sociales. Codes sociolinguistiques et contrôle social*, Minuit.

Bourdieu P., Passeron J.-C., (1964), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Minuit.

Dupont Virginie, Lafontaine Dominique, 2016, « Fréquenter des pairs très performants n'a pas que des vertus : impact de l'école ou de la classe fréquentée sur le concept de soi scolaire (le BFLPE) », *Revue française de pédagogie*, vol. 2, n° 195, p. 63-86.

Duru-Bellat M., Kieffer A., 2008, « Du baccalauréat à

l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, 1, 123-157.

Felouzis G., Liot F., Perrotton J., 2007, *L'Apartheid scolaire*, Seuil.

Merle P., 2012, *La ségrégation scolaire*, La Découverte.

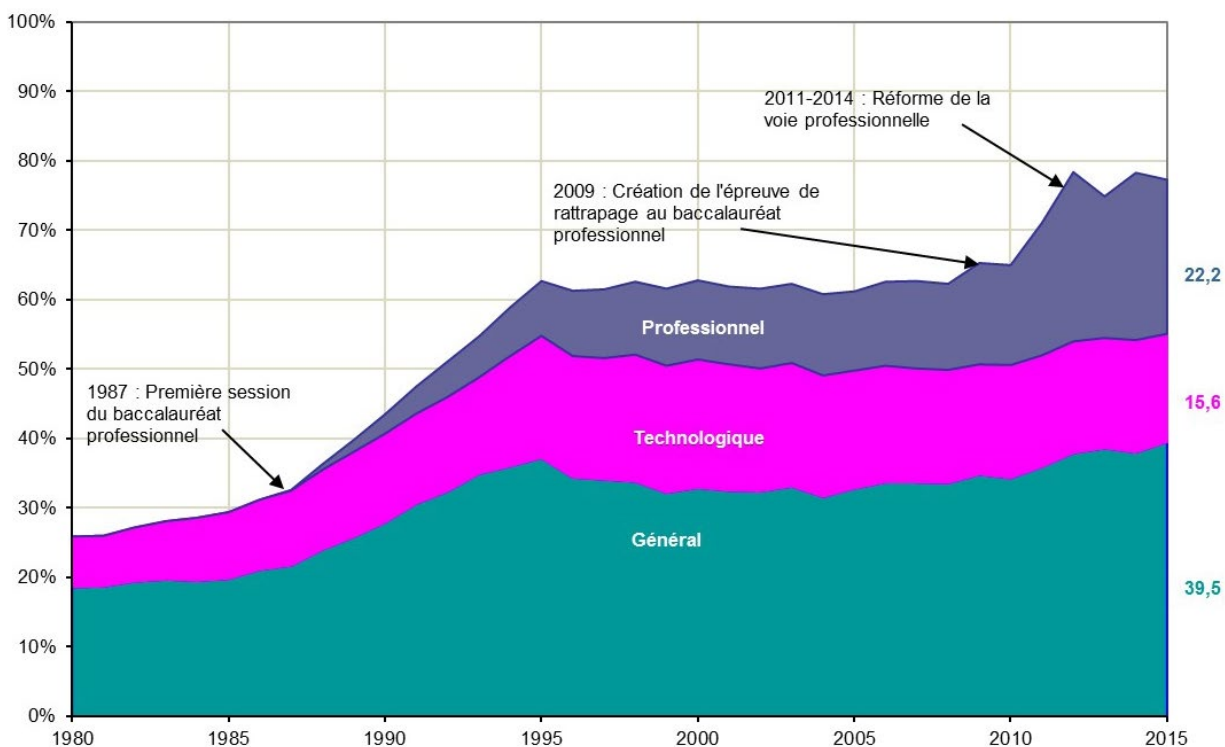
Merle P., 2017, *La démocratisation de l'enseignement*, La Découverte.

Merle P., 2019, La loi Blanquer : une révolution conservatrice ? *La Vie des idées*, 3 septembre.

Ly Son-Thierry, Riegert Arnaud, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*, 2016, CNESECO.

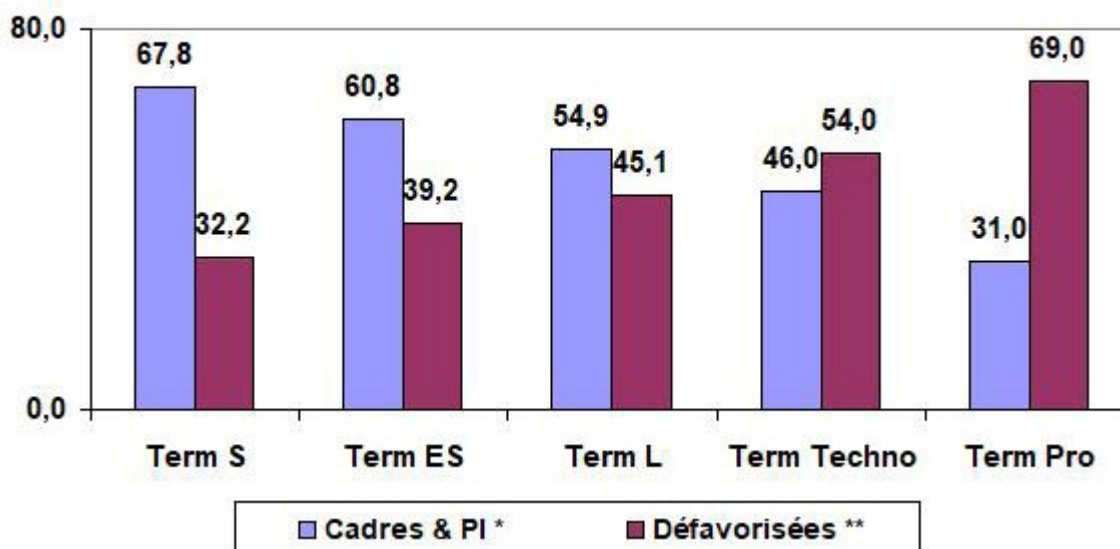
Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (2010), *Les Ghettos du gotha. Au coeur de la grande bourgeoisie*, Seuil.

GRAPHIQUE 1 : Evolution de la proportion de bacheliers dans une génération (en %)



Source : *Repères et références statistiques*, ministère de l'Education nationale.

GRAPHIQUE 2 : Origine sociale des élèves inscrits dans les séries du bac (2015-2016)

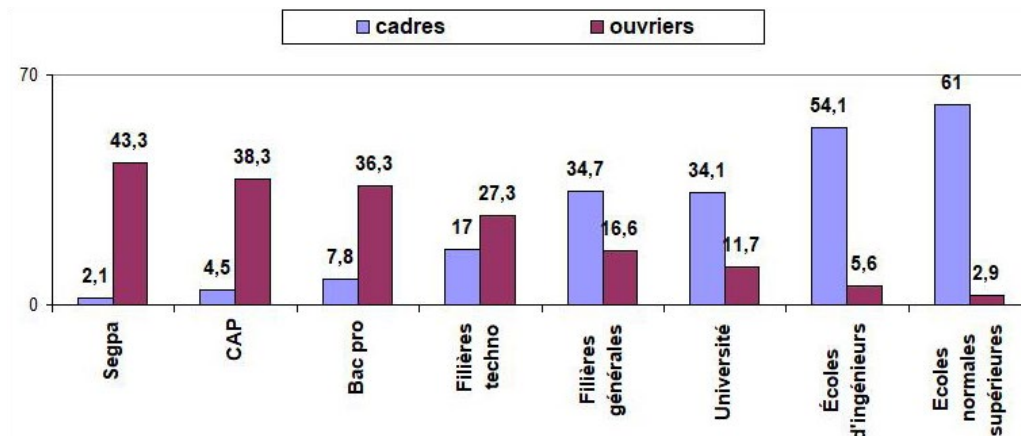


Source : Merle P. (2017).

* PI : professions intermédiaires (techniciens, infirmières...)

** Catégories défavorisées (ouvriers, employés, inactifs)

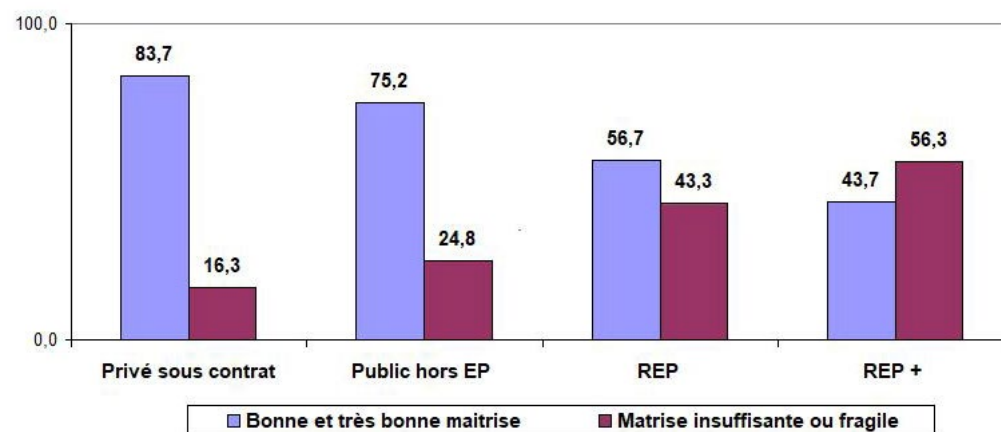
GRAPHIQUE 3 : Proportion d'enfants de cadres et d'ouvriers selon le niveau d'études (année 2017-2018)



Lecture : Dans les écoles normales supérieures, 61 % des étudiants sont des enfants de cadres et 2,9 % sont des enfants d'ouvriers.

Source : *Repères et références statistiques*, ministère de l'Éducation nationale.

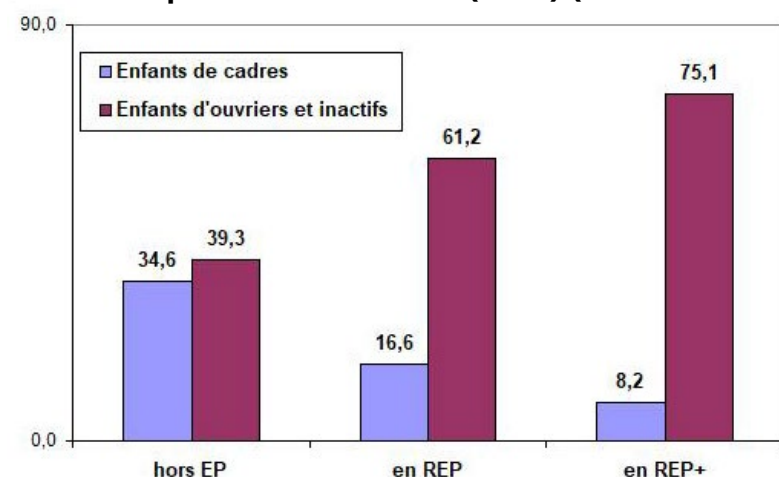
GRAPHIQUE 4 : Compétences des élèves en mathématiques en début de sixième selon le type de collège (année 2017-2018)



Lecture : Dans les écoles normales supérieures, 61 % des étudiants sont des enfants de cadres et 2,9 % sont des enfants d'ouvriers.

Source : *Repères et références statistiques*, ministère de l'Éducation nationale.

GRAPHIQUE 5 : Part des enfants de cadres, d'ouvriers et d'inactifs dans les collèges de l'éducation prioritaire et hors EP (en %) (année 2017-2018)



Lecture : Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP), 61,2 % des élèves sont des enfants d'ouvriers et d'inactifs.

Source : *Repères et références statistiques*, ministère de l'Éducation nationale.